

REGLEMENT INTERIEUR Primaire

2024-2025

1- Horaires

Matin

- Accueil des enfants : 8h20 – Fermeture des portes 8h30
- Début des cours : 8h30 – Fin des cours : 11h30

Après-midi

- Accueil des enfants : 13h20
- Début des cours : 13h30 – Fin des cours : 16h30

!! La ponctualité est très importante, elle fait partie de l'éducation de nos enfants. Merci de veiller à ce que votre enfant arrive à l'heure pour commencer à travailler et ainsi respecter le travail des enseignantes et des élèves de la classe. Les retards répétitifs entraîneront des sanctions.

2- Garderie – Etude

- Garderie : 7h15 à 8h20 (pour tous les élèves). Dernier accès possible à 8h10
- Garderie des maternelles : 16h30/17h30 (sans possibilité de reprise durant l'heure)
- Garderie des maternelles : 17h30/18h30
- Etude des primaires : 16h30/17h40 (sans possibilité de reprise durant l'heure)
- Garderie des primaires : 17h40/18h30

Les goûters ne sont plus autorisés sur le temps de classe. Uniquement pour les enfants de la garderie et/ou de l'étude

3- Médicaments et traitements médicaux

En référence à une note des services de l'Education Nationale (du 29 décembre 1999), les médicaments sont interdits à l'école. Exception acceptée pour les traitements à longue durée, après signature du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec le médecin.

4- Hygiène - Sport

L'école est un lieu où se poursuit l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté.

Les enfants doivent :

- Avoir une tenue propre, correcte et adaptée à l'école
- Disposer d'une tenue de sport (dès le CP) avec des chaussures de sport les jours de sport, le tout dans un sac au nom de l'enfant
- Avoir les cheveux régulièrement vérifiés pour prévenir des risques de pédiculose (poux) et être traités le cas échéant.

REGLEMENT ECOLE PRIMAIRE		
	Règles et devoirs	Réparations et/ou sanctions
A L'ECOLE		
<u>Les élèves</u>		
<u>Je dois être à l'heure</u>	<ul style="list-style-type: none"> - J'arrive dans la classe entre 8h20 et 8h30 / 13h20 et 13h30. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 retard ⇒ 1 remarque orale. - 2 retards ⇒ 1 billet de retard. - A partir de 5 billets de retard ⇒ copie d'une partie du règlement.
<u>Mes déplacements dans l'école</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Je ne cours pas. - Je me déplace dans le calme, sans bruit. ni sauts de marche, ni bousculade. - Je n'utilise l'ascenseur que quand je suis autorisé, en présence d'un adulte. - Je ne cours pas dans les couloirs 	<ul style="list-style-type: none"> 1) remarque orale. 2) copie d'une partie du règlement
<u>Ma tenue vestimentaire</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue correcte exigée. - Les bijoux peuvent être dangereux et restent sous l'entière responsabilité de mes parents. 	<ul style="list-style-type: none"> 1) remarque orale. 2) copie d'une partie du règlement
<u>La politesse</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis poli(e). - Je dis « bonjour », « au revoir », « s'il vous plait », « merci », Madame ou Monsieur. - J'emploie un langage correct, avec toutes les personnes qui fréquentent l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Excuses orales. 2) Lettre d'excuses. 3) Feuille de réflexion et copie d'une partie du règlement. 4) Appel de la direction.
<u>Vivre ensemble</u>	<ul style="list-style-type: none"> - J'adopte une conduite positive : pas de jeux de bagarre, ni coups, ni de crochepieds. - J'emploie un vocabulaire correct : pas de grossièretés, ni de propos déplacés, ni d'insultes. - Je ne réponds pas à la violence par la violence : je demande à l'adulte de surveillance d'intervenir. - Je surveille le niveau sonore de ma voix. - Je dis « vous » aux adultes. - Je ne dois pas mettre les autres en danger. 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Excuses orales. 2) lettre d'excuses. 3) Feuille de réflexion et copie d'une partie du règlement. 4) Appel de la direction.
<u>En classe</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Je travaille. - Je respecte la vie de classe. - J'ai toujours mon matériel. - Je respecte le mobilier et les locaux mis à disposition, je les laisse propres et rangés après la classe ou l'étude. - J'ai toujours mon cahier de liaison dans mon cartable. - Mon agenda est tenu correctement, c'est un outil de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Remarque orale 2) Copie règlement partie concernée.
<u>En récréation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - J'accueille les nouveaux élèves et les invite à mes jeux. - Je respecte les espaces verts (plantations, pelouses, arbustes, les murs). - J'utilise les poubelles. - Un espace est réservé dans la cour pour les jeux de ballon 	<ul style="list-style-type: none"> 1) excuses orales. 2) lettre 3) Feuille de réflexion + si dégradation, je répare.

<p><u>Au signal je me range</u></p>	<p>balle au pied interdite (voir le planning d'occupation cycle 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portable, montre connectée et jeux électroniques interdits. - Ballons très durs en cuir et balles rebondissantes interdits. - Je n'entre pas dans les bâtiments de l'école sans autorisation. - Les jeux : ni brutaux, ni dangereux. - Je ne lance ni terre ni cailloux. - En cas de danger, je préviens les adultes de surveillance. - Immédiatement. - En silence, sans bousculade et en bon ordre. 	<p>4) Appel à la direction</p> <p>1) remarque orale. 2) copie d'une partie du règlement</p>
<p><u>Les toilettes</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - J'y vais au début de la récréation. - Pas de séjour ni de jeux dans les toilettes. - Je ne « bouche » pas les toilettes (papier hygiénique, saletés) - Je tire la chasse d'eau, je me lave les mains. 	<p>1) Remarque orale. 2) Copie de la partie du règlement. 3) Feuille de réflexion.</p>
<p><u>A la sortie de l'école</u> <u>En sortant de l'école</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je dis « au revoir » à mon enseignant(e) avant de rejoindre mes parents. - Je n'oublie rien, le retour en classe étant interdit. Idem si je reste à l'étude. 	<p>1) Remarque orale.</p>
<p><u>Les parents</u></p>	<p>NOUS NOUS ENGAGEONS A :</p>	
<p><u>Notre enfant est absent</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir l'enseignante par écrit par mail via Ecole Directe Le Chef d'Établissement est tenu de déclarer à l'Académie les élèves absents sans justification ou de façon anormalement répétée. 	
<p><u>Notre enfant s'absente pendant le temps de classe</u></p>	<p>Prévenir à l'avance par écrit son enseignant(e).</p>	
<p><u>Notre enfant arrive à l'heure</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déposer et reprendre notre enfant aux horaires réglementaires. - Attendre la fin de l'étude, si notre enfant n'est pas « récupéré » à 16h30. 	
<p><u>Notre enfant et sa tenue</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que votre enfant ait une tenue correcte et adaptée aux activités de l'école. - Eviter le port de bijoux qui peuvent être dangereux et ne sont pas la responsabilité de l'école. Interdiction du vernis et du maquillage. 	
<p><u>Notre enfant et sa santé</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir l'enseignant(e) dès la rentrée si traitement médical particulier. - La pédiculose du cuir chevelu (poux) est le fléau des lieux accueillants un jeune public et plus particulièrement celui des écoles. Merci de vérifier régulièrement et minutieusement la tête de votre enfant et de prévenir sans aucune gêne l'enseignant(e) en cas d'infection. Traiter avec soin et sur le long terme. - Signaler le cas de maladies chroniques pour établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) 	

<u>Notre enfant et son matériel</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller qu'il vienne avec tout son matériel (cahiers, livres...) - Qu'il n'apporte pas d'objets jugés inutiles à la scolarité (portables, montre connectée, MP3...) ou dangereux. - Soigner les livres prêtés. - Consulter et signer les agendas chaque soir. - Signer les évaluations. - Signer électroniquement le bulletin de votre enfant. 	
<u>Nos relations avec les enseignants</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre rendez-vous avec l'enseignant. - Laisser l'enseignant libre, pour accueillir et pour effectuer son service de surveillance, le matin et le soir (obligations légales). - Tenir à jour n° de téléphone (fixe et portable) - Prévenir d'un changement d'adresse ou de situation personnelle. - Respecter les sanctions prises par l'équipe éducative. 	
<u>Les enseignants</u>	L'ECOLE S'ENGAGE A :	
<u>Maladie ou accident</u>	- Prévenir immédiatement les parents, SAMU/pompiers, afin que ceux-ci viennent le plus vite possible.	
<u>Rendez-vous parents</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir les parents chaque fois que cela est nécessaire en dehors des heures de classe - Le bulletin est mis en ligne 2 fois dans l'année, fin janvier et fin juin 	
<u>Sécurité</u>	- Exécuter les exercices de sécurité suivant la réglementation en vigueur (alerte incendie, PPMS).	
<u>Goûter</u>	Les goûters ne sont plus autorisés sur le temps scolaire, selon les lois en vigueur, sauf études et garderies. Bonbons, chewing-gums interdits	

Les élèves ne respectant pas le règlement s'exposent aux réparations et/ ou sanctions citées ci-dessus.

Feuilles de réflexion et Avertissement* :

- | | |
|--|--|
| - 3 feuilles de réflexion = 1 ^{er} Avertissement | 1 heure de retenue à l'école. |
| - à la 5 ^{ème} feuille de réflexion = 2 ^{ème} Avertissement | 2 heures de retenue à l'école. |
| - Au-delà de la 5 ^{ème} feuille de réflexion = 3 ^{ème} Avertissement | exclusion temporaire voire définitive. |

Pour l'exclusion temporaire ou définitive, cela est du ressort du Chef d'Etablissement sur décision du Conseil exceptionnel.

Conseil exceptionnel :

Le conseil exceptionnel est réuni sur convocation du Chef d'Etablissement et sous la présidence de celui-ci ; il est composé :

- des enseignants du cycle.
- de l'enseignant de la classe de l'année antérieure.
- d'un membre du personnel éducatif (surveillant, responsable pastorale) d'un représentant du bureau d'APEL.

Chaque membre dispose d'une voix. Le président dispose de deux voix. Le vote est effectué à bulletin secret.

Le Conseil exceptionnel entend obligatoirement l'énoncé des faits reprochés à l'élève, l'élève lui-même, ainsi que ses parents, les élèves délégués de la classe ainsi que toute personne susceptible d'éclairer par son témoignage la décision à prendre.

Le Conseil exceptionnel est seul habilité à prononcer l'exclusion définitive de l'élève. Il peut faire usage de toute autre sanction qu'il considérera adaptée à la situation envisagée. La décision prise est notifiée par écrit à la famille dans les 8 jours qui suivent la tenue du Conseil. La présence d'un avocat n'est pas autorisée.

Ce règlement intérieur est applicable à l'école Sainte Anne.
Il définit les droits et les devoirs des élèves, des enseignants et des parents.

Nous nous engageons à suivre ces règles.

Ma signature :

Signature de Maman :

Signature de Papa :

Signature de l'enseignant :

Signature du Chef d'établissement :